

Bulletin d'histoire politique

Deux pas vers une histoire du politique décolonisée : les problèmes de la souveraineté et de l'esclavage amérindien en Nouvelle-France

Catherine Desbarats



Volume 18, Number 3, Spring 2010

La nécessaire histoire du politique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054830ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054830ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Desbarats, C. (2010). Deux pas vers une histoire du politique décolonisée : les problèmes de la souveraineté et de l'esclavage amérindien en Nouvelle-France. *Bulletin d'histoire politique*, 18(3), 117–123. <https://doi.org/10.7202/1054830ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique, VLB Éditeur, 2010

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Deux pas vers une histoire du politique décolonisée : les problèmes de la souveraineté et de l'esclavage amérindien en Nouvelle-France

Catherine Desbarats

Université McGill

Dans cette courte intervention, j'aimerais signaler deux directions prometteuses pour l'avenir de l'histoire du politique en Nouvelle-France : le problème de la souveraineté, et la question de l'esclavage amérindien. Je ne prétends surtout pas être exhaustive ou systématique, « le » champ n'étant limité que par l'imagination des historiens. Mais en gros, je choisis ces deux avenues parce qu'elles ont ceci de fructueux et de primordial : elles font partie des pistes qui ont le potentiel de décoloniser toujours plus profondément notre vision des ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles en Amérique du Nord. Elles illustrent aussi le pouvoir révélateur d'un regard analytique peu pratiqué dans l'historiographie de la Nouvelle-France : celui qui englobe simultanément les deux côtés de l'Atlantique, ainsi que des frontières transculturelles – l'étendue des sites, en somme, où les enjeux politiques se sont constitués mutuellement tout au long du régime français. Pour l'instant, c'est surtout par le biais de triangulations avec d'autres corpus historiographiques que je peux tenter le début d'une réflexion sur la souveraineté. Pour ce qui est de l'esclavage, il s'agira plutôt d'attirer le regard des lecteurs vers des recherches stimulantes en cours.

Un mot préalable sur l'état du corpus existant, assez défraîchi dans l'ensemble¹. On n'a peut-être pas assez noté les angles morts occasionnés par la primauté des *têlos*, intimement liés depuis le ^{xix}^e siècle, que sont la nation et l'État. Certains sont assez génériques, ressemblant à ceux de l'histoire occidentale dans son ensemble, qui partout a baigné, et dans une certaine mesure baigne encore, presque autant dans le discours « de » l'État ou « d' » une identité, que dans l'analyse critique et diachronique de ces discours². L'histoire politique européenne a été particulièrement insensible aux réverbérations domestiques de l'expansion impériale³. Et comme

dans tous les sites de cette expansion, notamment dans les Amériques, la vénérable tradition d'envisager l'histoire coloniale avant tout comme le premier chapitre d'une histoire nationale ultérieure a éclipsé bien des enjeux, des conflits et des acteurs. Dans le cas de la Nouvelle-France, on a surtout longtemps naturalisé la présence d'une élite de gouverneurs, d'intendants, d'officiers civils et militaires, gommant du même coup le temps et l'espace «non-canadiens» de leurs activités. Surtout, on posait des variantes de la question suivante : ces hommes ont-ils avancé ou non le « progrès » de la colonie ? (Les religieuses sont quasiment les seules femmes dont il a été question...) On célébrait les bâtisseurs, on brossait jusque dans le moindre détail le portrait de leurs «œuvres», on déplorait ceux dont les intérêts personnels ou les tempéraments nuisaient au projet colonial français, comme on recensait, enfin, et non sans frustration, les obstacles «extérieurs», que ce soient les ennemis anglo-américains ou amérindiens, ou même le climat ingrat. Mes deux exemples, j'espère, donneront la saveur de ce que de telles préoccupations ont pu nous laisser oublier.

Signalons au départ aussi que si elle n'a pas cessé de naturaliser l'implantation coloniale française, l'histoire sociale des années 1970 et 1980, dévoilait néanmoins déjà certaines des hiérarchies et des inégalités, et donc des sites possibles de l'exercice du pouvoir, qui avaient été enterrées sous des conceptions homogénéisantes de la nation en devenir. En Nouvelle-France, ces clivages, c'est-à-dire ceux traversant la population issue d'immigrants européens, sont beaucoup plus profonds que ne laissait soupçonner le lieu-commun essentiel de l'histoire coloniale nord-américaine préindustrielle : l'accès quasi illimité à la terre aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles... L'histoire amérindienne vient brouiller, ou du moins a le potentiel de brouiller, irrévocablement ce point de départ, tout en illuminant un oubli plus capital : cette société coloniale ne s'est jamais constituée sur une table rase, ou en vase clos. Le continent est habité, et les sujets du royaume de France ne sont ni les seuls, ni même les premiers Européens, à vouloir s'y installer. Aussi étonnant que cela puisse sembler, nous avons à peine commencé à tracer les corollaires de ces constats. C'est le cas non moins pour les questions politiques étroitement associées aux institutions formelles de l'État que pour celles qui surviennent dans des espaces moins visibles ou intimes.

Le problème historique de la «souveraineté»

La décolonisation de l'histoire politique de la Nouvelle-France exigerait sans doute que l'on revisite la «souveraineté» comme problème historique. Ceci marquerait un net virage interprétatif. L'ethnohistoire nous a certainement mis la puce à l'oreille, les anthropologues et les historiens du droit aussi. Ne «réifions» pas les doctrines des colonisateurs, ne confon-

dons pas leurs prétentions, aussi formellement articulées qu'elles puissent être, avec les pratiques de pouvoir et de possession, ni des Européens, ni des Amérindiens...⁴ Or depuis la commission royale de Verrazano sous le règne de François I, en passant par les croix de Jacques Cartier, puis les plaques de plomb ensevelies dans la vallée de l'Ohio à la veille de la Guerre de Sept Ans par Céloron de Blainville, jusqu'à la cession de la Nouvelle-France par le traité de Paris, la «souveraineté française» en Nouvelle-France se raconte le plus souvent en une sorte de généalogie qui naturalise et légitime des fragments de discours volontaristes. «La France» a certainement cédé bien plus qu'un fantasme territorial ou juridictionnel en 1763, mais qu'a-t-elle cédé, au juste? Au nom de qui? En fonction de quelles connaissances, géographiques ou autres? Comment «imagine»-t-on les frontières d'une communauté politique au xvi^e, au xvii^e, au xviii^e siècles»? Comment se construisent-elles? Il faudrait, avec les historiens de l'Europe et de la colonisation comparée, commencer à décortiquer un ensemble plus dense de pratiques (parmi lesquelles les traités de ce genre) qui varient à travers le temps, qui ne sont pas toutes territoriales, mais qui ont aussi leur géographie variable, et surtout, qui n'aboutissent jamais à une finalité indisputable ou homogène dans tous ses aspects. Et ne faut-il pas, effectivement, se rappeler de nouveau que la «souveraineté» n'est pas non plus une question réglée une fois pour toutes en Europe, qui se serait transplantée en vrac outre-Atlantique? Il faut alors s'attarder à un processus historique de négociation, de relations, et donc aussi à la présence presque continue d'acteurs qui voient les choses autrement jusqu'à la toute fin du régime français, qu'ils (ou elles...), soient Amérindiens ou Européens, et qu'ils se situent d'un côté de l'Atlantique que de l'autre, ou qu'ils naviguent sur l'océan même...

Si l'on procédait ainsi, bien des «faits» déjà connus de l'histoire de la Nouvelle-France sauteraient à nos yeux truffés de nouvelles significations, nous appelant à une dérive fertile. Je vais évoquer un exemple rapide. Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer qu'il m'est venu à l'esprit suite à la lecture d'un livre remarquable sur l'histoire de Terre-Neuve, et non sur la Nouvelle-France⁵. Tout au long, *Fish into Wine* jette un regard nouveau sur des acteurs et des processus qui m'étaient pseudo-familiers. Et au gré de cette lecture, il m'a semblé notamment que la prise de Québec par les frères Kirke en juillet 1629 figure parmi ce que j'appellerai les «non-événements» symptomatiques de l'histoire politique actuelle de la Nouvelle-France⁶. J'entends par là les interruptions, les détours que les manuels, et même les monographies plus spécialisées, signalent parfois en passant, sans grand besoin d'explication, ou d'interprétation. Ils passent inaperçus, ou presque... Comme tant d'autres cheveux sur la soupe, les frères Kirke flottent momentanément dans le flux «français» de l'histoire de la vallée du Saint-Laurent, avant d'être évacués, comme il se doit. Ne s'agit-il pas

simplement d'un intermède sans suite, parmi tant d'autres dans la longue histoire de l'antipathie « naturelle et nécessaire » entre l'Angleterre et la France⁷⁷ Depuis le xvi^e siècle cette rivalité s'exprime désormais dans les Amériques. Que faut-il dire de plus ? À la limite, comme la flotte « anglaise » de Phips en 1690, ou celle de Walker de 1711, ces interlopes jouent peut-être un rôle dramatique important : ils annoncent la césure plus fatidique et durable qui suivra l'arrivée de James Wolfe et compagnie en 1759⁸.

Pourtant, la présence des frères Kirke pourrait nous interpeller tout autrement. Comme maints épisodes avant ou après, elle pourrait, par exemple, alimenter cette réflexion renouvelée sur la souveraineté en tant que site du politique, déjà amorcée par des historiens de l'Europe et du droit colonial comparatif⁹. Rappelons, dans cette veine, d'abord quelques aspects saillants de l'affaire Kirke. C'est en tant que membres de la « Company of Adventurers to Canada », fondée en 1627 par le père du clan, Gervaise, et son partenaire William Barkeley, que trois des cinq frères Kirke traversent l'océan. Gervaise fut marchand à Dieppe, où il demeurerait sur la rue des Écossais dans une enclave de marchands de la même origine, époux d'une (naturalisée ?) française, Elizabeth Goudon. Nés à Dieppe, les fils ne seront naturalisés anglais qu'en 1639¹⁰. Comme leurs parents, ils sont au départ et avant tout des marchands de vins. Ils s'approvisionnent surtout à Bordeaux et à Cognac, et ils débitent leur « sack » à Londres. En plein fléchissement de ce marché, ils cherchent à se diversifier. Ancrés dans plusieurs ports atlantiques de l'Europe, ils sont admirablement bien placés pour récolter des nouvelles quant à la fourrure et à la morue outre-Atlantique. Ils n'ignorent sans doute pas que la nouvelle Compagnie des Cent-Associés s'apprête à envoyer, depuis Dieppe, une flotte sans convoi militaire. Profitant de la guerre entre la France et l'Angleterre, ils obtiennent des lettres de marque de Charles I qui leur permettront d'armer leur escadre et de saisir des vaisseaux ennemis, ce qu'ils feront au large de Tadoussac. Se rendre ainsi à bon port au lieu consacré « Québec » sur les cartes françaises depuis 1601, et contraindre ses habitants Européens à la capitulation, ne va pas de soi. En effet, c'est en partie grâce à un pilote huguenot, Jacques Michel, qui connaît déjà les côtes de l'Amérique du Nord, que l'expédition Kirke connaît autant de succès¹¹. Certains Montagnais seront aussi une source locale d'approvisionnement. Les Kirke rentrent en Europe avec quelque 6 000 pelleteries et 6 000 £ en vaisseaux et butins saisis. Même après la rétrocession de Québec à la France, et l'injonction de repayer une partie de gains jugés illégaux dans un tribunal de l'Amirauté, ils continueront pour un temps de faire la traite dans le Saint-Laurent. À la longue, ils investiront dans les pêcheries de Terre-Neuve, puis, dans la traite de fourrure de la Baie d'Hudson¹². Vers la fin des années 1630, ils s'approvisionneront de vin en Espagne plutôt qu'en France,

et y déliteront la morue salée. Ils seront impliqués dans des litiges découlant des saisies de 1629-1632 pendant un bon demi-siècle¹³.

Qu'apprenons-nous sur les « pratiques » de souveraineté au ^{xvii}^e siècle ? Jetons au moins quelques balises préliminaires. Il faut peut-être avant tout voir un ensemble d'actes stratégiques plutôt que des expressions transparentes de pouvoirs réels ou légitimes. La seule présence amérindienne exige constamment cet ajustement d'optique. Mais l'exemple des Kirke nous rappelle aussi que ces pratiques sont aussi multiples, qu'elles n'émanent pas toutes directement d'un « souverain » lointain, et qu'initialement, elles se négocient autant, sinon davantage, sur le fleuve Saint-Laurent que sur ses rives, avec plus ou moins de violence, et qu'elles impliquent l'apprentissage des cours d'eaux et des littoraux. Parmi les enjeux principaux figurent l'autorité des capitaines sur leurs propres vaisseaux, dont les équipages ont des origines fort diverses, et l'accès au commerce, et aux espaces et aux Amérindiens riverains qui le rendent possible, bien avant l'accès à des territoires intérieurs presque inconnus¹⁴. Souvent à la remorque des projets de commerçants, les monarques européens improvisent de nouveaux instruments de patronage à coup de privilèges et de commissions. Les récipiendaires de telles grâces, dont les traces s'inscrivent dans les archives de l'État, clament plus fortement pour la postérité la légitimité de leur présence, et l'illégalité de celle de leurs rivaux, qui sont pourtant présents, et parfois aussi tolérés, étant source de nouvelles ou d'approvisionnements précieux, et de savoirs géographiques qui ne figurent pas nécessairement sur des cartes, qu'elles aient survécu ou non. Et surtout, quiconque risque des capitaux dans une aventure outre-Atlantique, s'arme d'un discours légal. Comme le discours royal lui-même, celui-ci peut être mis aux épreuves de la bonne volonté amérindienne, de canons, ou d'instances judiciaires ou diplomatiques métropolitaines¹⁵. Les Kirke, comme tant d'autres moins visibles et moins bien armés, rentrent ainsi dans un corridor qui est encore fort cosmopolite, ayant fait leur propre calcul préalable de risques et de profits. Ils misent entre autres sur le caractère pluriel et plastique de leurs propres identités, sur le caractère incertain et localisé des savoirs géographiques en Amérique du Nord, sur leur capacité, justement, de déboutier l'accusation qu'ils sont des « interlopes ».

L'exemple de l'esclavage amérindien

Passons à l'esclavage amérindien, un autre site nouvellement visible du politique en Nouvelle-France. Une historiographie axée sur l'émergence d'une société coloniale française a longtemps occulté les Amérindiens soumis au travail forcé. Même l'ethnohistoire les a éclipsés. Louise Dechêne les voyait dans les sources notariales de l'Île de Montréal avant

1715, mais ne pouvait encore y trouver un sens, ne pouvait les intégrer à la trame de son histoire¹⁶. Le fait qu'on n'en dénommait que « quelques milliers », pas plus de 5 % de la population, et qu'on ne voyait pas de grandes plantations, semblait justifier l'inattention des historiens. Pour Marcel Trudel, qui en avait pourtant fait un décompte, le constat de leur présence suffisait. Après tout, l'esclavage existait dans les autres colonies. Pourquoi la Nouvelle-France en aurait-elle été épargnée?¹⁷ Depuis, ce portrait d'insignifiance s'est effondré, grâce surtout aux travaux de Brett Rushforth. L'on ne peut plus ignorer, par exemple, le fait que la moitié des propriétaires d'immeubles dans le secteur commercial de Montréal (la rue Saint-Paul et la place du marché) sont aussi propriétaires d'Amérindiens¹⁸. Ces derniers font partie intégrante du paysage urbain du XVIII^e siècle. De nombreux procès, d'actes notariés et paroissiaux témoignent des conditions difficiles de leurs courtes vies. Aussi devient-il de plus en plus difficile d'adhérer au consensus romantique que la Nouvelle-France constituait une zone de colonialisme à la douce¹⁹. À la place, s'esquisse une image plus sombre, et certainement plus complexe, de la géographie, et de la nature du pouvoir colonial français. Les rencontres franco-amérindiennes ne se limitent pas à de lointains « pays d'en haut », ou à l'échange anodin, entre alliés, de pelleteries, d'articles de métal ou de textiles. Depuis le haut Mississippi, jusqu'au cœur des centres de population coloniale, des rencontres combien plus violentes, coercitives et intimes font partie du quotidien.

En Nouvelle-France, non moins qu'ailleurs, le colonialisme crée ce que certains appellent des régimes de différence, ou d'exception²⁰. Dans ce cas précis, ce qui sera interdit de façon ambiguë et contestée en France sera non seulement toléré, mais inscrit dans la législation coloniale à partir de 1709²¹. Cette année, une ordonnance de l'intendant Raudot propose de reconnaître la légitimité et la sécurité d'achats d'Amérindiens ou d'Africains (de « panis » ou de « nègres » dans le langage de l'ordonnance). Le texte est on ne peut plus pragmatique, discret, même, passant sous silence le travail forcé, assimilant la pratique à une forme parmi d'autres « d'engagement », qui a déjà fait la preuve de son « utilité » dans les Antilles. Au Canada, l'acquisition d'Amérindiens se fait depuis un certain temps, en dépit des prohibitions qui existent dans d'autres secteurs de l'empire colonial français, et en dépit de réticences initiales au Canada. La pratique puise effectivement ses sources dans des conditions particulières à cette colonie, et à son vaste réseau d'alliances. À l'origine, ceux qui seront vendus et achetés par des colons sont souvent des captifs saisis dans un premier temps par des Algonquiens et des Sioux. Offerts comme « présents » dans le cadre des rituels du commerce ou des alliances, ils deviendront des biens meubles d'officiers et de marchands. Pendant les guerres contre les Renards, la grande majorité des nouveaux esclaves entrant dans la co-

lonie seront de jeunes garçons de cette nation. La protection des intérêts matériels de leurs propriétaires sera lourde de conséquences. Si la guerre avec les Renards dure aussi longtemps, et est si meurtrière pour cette nation, c'est que les colons, commençant avec le Gouverneur général, tergiversent autour d'une condition de paix sans cesse articulée: les Renards veulent rapatrier leurs jeunes. Philippe de Rigaud de Vaudreuil n'admet jamais dans la correspondance officielle qu'il possède des jeunes de cette nation. Faut-il s'étonner alors de voir la complicité des notaires, qui dissimulent dans les actes l'appartenance à la nation des Renards, substituant l'ethnonyme plus vague et plus lointain de «Panis»? On inscrira dans les actes ayant force de loi les origines ethniques qui menacent moins les investissements coloniaux. Loin d'être des relais neutres, les notaires sont aussi imbriqués dans des réseaux politiques. Et enfin, faut-il s'étonner que la même année que l'Intendant sanctionne officiellement l'achat et la vente de «Panis», le Gouverneur général Vaudreuil déplore les unions transculturelles, qui polluent le «bon» sang avec le «mauvais»?²². Ainsi mitige-t-on des scrupules incommodes, et crée-t-on des catégories de personnes que l'on peut priver de liberté.

* * *

J'ai tiré légèrement sur deux petits fils à peine visibles dans le passé du politique en Nouvelle-France. J'aurai même pu les lier ensemble: les maisons de la rue Saint-Paul à Montréal, où l'on trouve tant de propriétaires d'Amérindiens soumis au travail forcé, sont apparemment des zones intimes de souveraineté coloniale forte. Mais dans les deux exemples, ce qui importe, je crois, c'est le rappel suivant: il est rarement justifié de perdre de vue le fait que la Nouvelle-France constituait une formation impériale. Les enjeux politiques à dimension transculturelle, ou impliquant des identités sociales complexes sont loin d'être des anomalies. Au contraire. Elles sont au cœur de cette histoire.

Notes et références

1. Pour un survol critique de l'histoire politique portant sur les structures formelles de l'État, voir Catherine Desbarats, «La question de l'État en Nouvelle-France», Philippe Joutard et Thomas Wien (dir.), *Mémoires de la Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 187-198.
2. Voir Alain Guéry sur la tendance des historiens de l'État en France à faire du discours de l'État. Alain Guéry, «L'historien, la crise et l'État», *Annales: Histoire, Sciences Sociales*, 1997, n° 2, p. 233-56. Sur les modes discursifs identitaires, voir Frederick Cooper et Rogers Brubaker dans l'article désormais classique, «Beyond Identity» paru d'abord dans *Theory and Society*, 2000, n° 29,

- p. 1-47, puis repris dans Frederick Cooper, *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005, p. 59-90.
3. C'est ce que révèlent de plus en plus profondément les travaux sur l'esclavage et plus particulièrement sur la révolution haïtienne. Pour une réflexion soutenue sur cette question, voir Susan Buck-Morss, *Hegel, Haiti and Universal History*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2009.
 4. Il y a déjà un demi-siècle, Quentin Skinner évoquait le danger de telles réifications dans son «Meaning and Understanding in the History of Ideas», repris dans le volume de James Tully (dir.), *Quentin Skinner and His Critics*, Oxford, Polity Press, 1988, p. 29-67. La critique est reprise avec profit, et dans le contexte de la souveraineté qui nous concerne ici dans James J. Sheehan, «Presidential Address: The Problem of Sovereignty in European History», *The American Historical Review*, n° 111, 2006.
 5. Peter Pope, *Fish into Wine. The Newfoundland Plantation in the Seventeenth Century*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2004.
 6. Fogelson (Raymond), «The Ethnohistory of Events and Non-events», *Ethnohistory*, vol. 36, n° 2, p. 133-47 contient une discussion pionnière de la notion de non-événement.
 7. Sur les origines de l'expression voir Jeremy Black, *Natural and Necessary Enemies: Anglo-French Relations in the Eighteenth Century*, London, Duckworth, 1986.
 8. C'est l'optique explicite de Henry Kirke, *The first English Conquest of Canada: with Some Account of the Earlier Settlements in Nova Scotia and Newfoundland*, 2ème édition, Londres, S. Low, Marston, 1908.
 9. L'article de James Sheehan, cité dans la note 4, marque le début d'une reconsidération d'envergure pour l'Europe, qui par contre, ne semble pas pallier le problème de la césure entre les approches métropolitaines et coloniales. En revanche, les travaux stimulants de Lauren Benton s'y attaquent de front. Lauren Benton, *A Search for Sovereignty: Law and Geography in European Empires, 1400-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, à paraître. C'est aussi le cas de ceux d'Ann Stoler. Ann Stoler, «On Degrees of Imperial Sovereignty», *Public Culture*, vol. 18, n° 1, 2006, p. 125-146, et plus généralement, Ann Stoler et Frederick Cooper, «Between Metropolis and Colony. Rethinking a Research Agenda», dans leur collectif *Tensions of Empire. Colonial Empires in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997, p. 1-58, qui touche toutefois presque exclusivement à une période ultérieure à celle qui nous concerne.
 10. Sur les deux voyages des frères Kirke, voir Maurice Dextre, «Jarvis Kirke et ses cinq fils», dans Raymonde Litalien et Pierre Ickowics (dir.), *Dieppe-Canada, cinq cents ans d'histoire commune*, Dieppe, Magellan et Cie, 2004, p. 44-46, et Pope, *op. cit.* chapitre 3. Le récit le plus récent est celui de David Hackett Fischer, *Champlain's Dream. The Visionary Adventurer who Made a New World in Canada*, Toronto, Knopf, 2008, chapitre 20.
 11. Selon Bruce Trigger, *Natives and Newcomers*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1985, p. 202, citant Lucien Campeau, *Monumenta Novæ Franciæ*, II, *Établissement à Québec, 1616-1634*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1979, p. 809, Michel était auparavant un employé de la compagnie détenant le monopole français de la traite des fourrures.

12. Pierre Esprit Radisson épousera le fils de John Kirke, et sera partenaire dans les aventures de la Baie d'Hudson.
13. Peter Pope, *Fish into Wine. The Newfoundland Plantation in the Seventeenth Century*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2004, p. 79-98, sur les Kirke, et plus généralement sur les liens indissociables entre le commerce de la morue et celle du vin.
14. Voir Lauren Benton, «Spatial Histories of Empire», *Itinerario*, 2006, XXX, p. 19-33. Ses travaux en cours soulignent l'importance des procès de trahison dans la construction de la souveraineté outre-mer. Elle évoque même l'exemple du procès de Jean Duval, en 1608. Lauren Benton, «Treacherous Places: Atlantic Riverine Regions and the Law of Treason», manuscrit, Shelby Cullom Davis Center for Historical Studies, Princeton University, avril 2006.
15. Sur le discours légal chez les «pirates» voir Lauren Benton, «Legal Spaces of Empire: Piracy and the Origins of Ocean Regionalism», *Comparative Studies in Society and History*, vol. 47, n° 4, 2005, p. 700-724.
16. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal*, Paris, Plon, 1974.
17. Je reprends ici l'observation de Brett Rusforth dans son «A Little Flesh We Offer You: The Origins of Indian Slavery in New France», *The William and Mary Quarterly*, vol. 60, n° 4, 2003. Voir aussi son compte-rendu de Marcel Trudel, «Deux siècles d'esclavage au Québec» dans *The Canadian Historical Review*, vol. 86, n° 3, 2005, p. 373-375
18. *Ibid.*, par. 2.
19. Pour un énoncé clair du consensus international à ce sujet, voir par exemple, la synthèse comparative du géographe D. W. Meinig, *The Shaping of America: A Geographical Perspective on 500 Years of History. Vol I: Atlantic America, 1492-1800*, New Haven, Yale University Press, 1986: il distingue «l'articulation bénigne de deux peuples autour d'un point d'échange, chaque groupe étant majoritairement situé au sein de territoires séparés, mais rassemblés ensemble dans un même système économique», de ce qu'il voit en Virginie et au Mexique, respectivement, soit «l'expulsion de la population autochtone de la zone colonisée, avec une frontière rigide séparant les deux peuples», ou la «stratification au sein d'une seule société complexe, manifestant divers degrés de métissage ethnique ou culturel». p. 71-72.
20. Voir entre autres, Stoler, «On Degrees of Imperial Sovereignty», p. 135 et suiv.
21. Sur la législation et les débats entourant l'esclavage sur le sol français, voir Sue Peabody, «There Are No Slaves in France». *The Political Culture of Race and Slavery in the Ancien Régime*, New York, Oxford University Press, 1996. Le paragraphe suit Brett Rushforth, «Slavery, the Fox Wars, and the Limits of Alliance», *The William and Mary Quarterly*, vol. 63, n° 1, 2006, p. 63.
22. Guillaume Aubert, «“The Blood of France”: Race and Purity of Blood in the French Atlantic World», *The William and Mary Quarterly*, vol. 61, n° 3, 2004.